



**La Confédération Générale du Travail**

*Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public*

# *Le Courrier*

## **du Militant de l'Équipement et de l'Environnement**

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1260 du 22 Janvier 2007**

### Sommaire

	<b>PAGES</b>
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Edito : Francis COUDEVILLE	3
■ Action du 8 février : Communiqué F.S.U. – C.G.T. – U.N.S.A. – F.O. – Solidaires	4
■ Tract : Elections du 30 mars pour certains C.T.P.	5
■ Campagne nationale de syndicalisation du 22 au 26 janvier 2007	
- Adresse aux syndiqués	6
- Adresse aux salariés	7
■ Courrier envoyé aux candidats « républicains » à la Présidence de la République	8
■ Courrier F.O. – F.S.U. – C.G.T. sur la réforme D.R.I.R.E. – D.I.R.E.N.	9 à 10
■ Questionnaire des droits syndicaux 2007	11 à 12

**La Cour d'Appel de Poitiers vient de rendre son jugement :**

**Les « 4 de la Rochelle » sont RELAXÉS !**



## AGENDA

**22 au 26 janvier 2007 :**  
Campagne C.G.T. de syndicalisation

**24 janvier 2007 :**  
Secrétariat Fédéral

**30 janvier 2007 :**  
Bureau de l'U.I.T.

**30 – 31 janvier 2007 :**  
C.C.N.

**1<sup>er</sup> février 2006**  
C.T.P.M.

**5 et 6 février 2007 :**  
Commission Financière et de Contrôle

**6 et 7 février 2007 :**  
Commission Exécutive Fédérale

**8 février 2007 :**  
Action Nationale



## INFOS BREVES

**cgt Communiqué du 19 janvier 2007**  
**Les « 4 de La Rochelle » sont relaxés**

La Cour d'Appel de Poitiers vient de rendre son jugement dans l'affaire de l'incendie du Medef de La Rochelle.

Les « 4 de La Rochelle » sont relaxés. C'est un succès, le résultat d'une campagne de solidarité et de mobilisation importante de la part de la Cgt pour faire éclater la vérité de l'innocence des quatre militants injustement poursuivis.

C'est une étape capitale pour que cesse définitivement l'acharnement contre les « 4 de La Rochelle ».

C'est un encouragement pour toutes celles et tous ceux qui luttent contre les discriminations et les atteintes aux libertés individuelles et collectives.

C'est un point d'appui pour la démocratie sociale et la défense du droit à manifester et à revendiquer.

La Cgt se félicite de ce succès qui met un terme définitif à cette affaire.



**Communiqué du 17 janvier 2007**  
**Pénibilité – Retraite : un nouveau cadre de négociation**

L'urgent est maintenant d'aboutir à un véritable dispositif de départ anticipé en retraite pour les salariés dont l'espérance de vie à la retraite est réduite par les conditions de travail dans les entreprises.



**Communiqué du 17 janvier 2007**  
**Revalorisation des pensions de retraite de seulement 1,8 % pour 2007**

La Cgt et son Union Confédérale de Retraités réaffirment que toutes les pensions de retraite doivent être indexées sur les salaires de façon à faire bénéficier aussi les retraités des gains de productivité et de leur assurer un pouvoir d'achat évoluant en parité avec celui des actifs. C'est une revendication qu'ensemble actifs et retraités ont besoin d'imposer sans attendre.

Suite des déclarations sur le site : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

### MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

**Arrêté du 4 janvier 2007** fixant la liste des écoles nationales d'ingénieurs formant les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

### MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Décret n° 2007-60 du 12 janvier 2007** relatif à la revalorisation des pensions civiles et militaires de retraite et assimilées.

### MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**Décret n° 2007-39 du 10 janvier 2007** portant modification de certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale

### MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

**Arrêté du 20 décembre 2006** autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut Géographique National (femmes et hommes).

**Arrêté du 20 décembre 2006** autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut Géographique National (femmes et hommes).



**Signer la carte-pétition sur les salaires accessible sur le site de l'Ugff :**

**[www.ugff.cgt.fr](http://www.ugff.cgt.fr)**



# EDITO

## Le transfert des fonctionnaires aux collectivités territoriales : "une bombe à retardement" d'après un sénateur UMP !

Nous avons sans doute tous en mémoire les propos lénifiants des ministres jurant la main sur le cœur que les agents, fonctionnaires d'Etat, qui opteraient pour le statut de la fonction publique territoriale n'avaient aucune crainte à avoir pour ce qui concerne leur retraite. Rien ne changerait, tous les droits à pension seraient conservés, etc.

Alors que le droit d'option n'a pas encore été mis en route, le ton change. Ces dernières semaines, des voix se sont élevées pour dénoncer les dangers qui pèsent sur la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales), qui verse les retraites des agents territoriaux et hospitaliers. De quoi s'agit-il ?

130 000 agents TOS et DDE vont devoir choisir de rester fonctionnaires d'Etat ou devenir fonctionnaires territoriaux en application des transferts de compétences initiés par la loi du 13 août 2004. Le gouvernement avait promis que ces transferts de compétences seraient compensés aux collectivités territoriales par l'Etat « à l'euro près ». C'est ainsi qu'il compenserait les traitements des fonctionnaires transférés. Or, en matière de retraite, rien n'est compensé et tout va rester à la charge des collectivités locales.

Un sénateur PS a déclaré : « *En effet, si ces fonctionnaires choisissent d'intégrer la fonction publique territoriale, ils relèveront du régime spécial de retraite de la CNRACL. Cette dernière sera amenée à leur verser une pension prenant en compte l'ensemble des services effectués à l'Etat et dans la fonction publique territoriale. Or, cette charge ne sera pas compensée par les cotisations versées à la CNRACL au titre de leur activité dans la fonction publique de l'Etat. Si aucun transfert financier n'est prévu en faveur de la CNRACL, cette dernière sera fortement pénalisée financièrement. Ce qui, de fait, engendrera une plus forte participation des em-*

*ployeurs territoriaux (communes, départements et régions) et hospitaliers (la CNRACL couvrant également les fonctionnaires hospitaliers)* ».

Dans sa note du 8 novembre 2006, l'Observatoire de la décentralisation, présidé par Eric Doligé (sénateur UMP), souligne « *les perspectives financières inquiétantes pour les collectivités territoriales* ». Le rapport indique que « *l'avenir des comptes de la CNRACL est en question* », car le montant des prestations dépassera celui des cotisations au cours des années 2015-2020, chiffrant ce surcoût à « *beaucoup plus de 10 milliards d'euros* » et qualifie cette situation de « *véritable bombe à retardement* ».

L'Etat n'entendant pas apporter une quelconque compensation, il incomberait aux communes, aux départements, aux régions, ainsi qu'aux employeurs hospitaliers d'assumer seuls, sur leurs budgets, l'impact financier de ces transferts de charges vers les collectivités territoriales.

Les employeurs territoriaux voudront ils, pourront ils augmenter leur participation financière pour faire face aux déséquilibres financiers qui découlent de ce transfert massif de charge ? Ou devront ils augmenter leur participation financière, mais alors au détriment de quelles autres dépenses de personnel (primes par exemple), ou sinon en réduisant les effectifs avec transfert au privé de missions (comme de plus en plus de départements et de régions le font pour la restauration scolaire), et comme nous n'avons cessé de le dénoncer depuis le départ ?

Francis COUDEVILLE

# CGT – FO – FSU – UNSA – SOLIDAIRES

## communiqué

### **POUR NOS SALAIRES, L'EMPLOI PUBLIC ET LA DEFENSE DES MISSIONS, TOUS DANS L'ACTION ET LA GREVE LE 8 FEVRIER**

Les organisations de fonctionnaires (CGT– FO – FSU – UNSA – SOLIDAIRES) exigent l'ouverture immédiate de véritables négociations portant sur :

- Le maintien du pouvoir d'achat du point en 2006 ;
- L'augmentation des salaires pour 2007 sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8 % ;
- Le rattrapage sur les pertes intervenues depuis 2000 (+ de 6 %) ;
- Une refonte globale de la grille indiciaire.

Elles constatent également une dégradation alarmante des conditions de travail, la multiplication des attaques contre le service public, des réductions massives d'emplois et de recrutements publics et l'aggravation de la précarité.

Le ministre de la Fonction Publique vient d'annoncer de façon unilatérale des mesures qui constituent une avancée minimale. Même si elles sont à mettre au crédit des actions unitaires et des luttes dans les différents secteurs, elles laissent entier l'essentiel du contentieux, d'autant plus que le ministre lui-même les présente comme un échange emplois contre salaires.

Or, les services publics sont essentiels pour la population et l'aménagement du territoire. Leurs agents ont droit, comme tous les salariés, à une juste rémunération de leur travail et aux moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

**Combattant les logiques « travailler plus et gagner moins » et « moins de fonctionnaires mais mieux payés », les organisations syndicales appellent l'ensemble des personnels de la Fonction publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à participer massivement à la journée d'actions du 8 février 2007 en particulier par la grève et les manifestations.**

- Pour l'ouverture immédiate de véritables négociations sur l'ensemble du contentieux salarial, la refonte de la grille et le niveau des pensions.
- Pour une politique d'emploi public statutaire qui corresponde aux besoins.
- Pour la défense des services publics et de la fonction publique.
- Pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de tous les personnels.

En cas d'absence de réponse positive, elles envisageront ensemble, après cette journée, les suites à donner à la mobilisation.

*Paris, le 17 janvier 2007*



## Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement



263, rue de Paris – Case 543 – 93515 – MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.48.51.62.50 – e-mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) -  
site internet : [www.cgt-equipement.com](http://www.cgt-equipement.com)

**Agents des Directions Régionales de l'Équipement, des centres d'études, du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés, des C.I.F.P., les D.D.E. de Saint Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, des services maritimes, des écoles du ministère, du C.E.D.I.P., le centre national des ponts de secours, le L.C.P.C. et de l'A.N.A.H.**

Le 30 janvier vous êtes appelés à voter pour renouveler vos représentants au Comité technique Paritaire.

Dans cette période de grands bouleversements dont beaucoup relèvent du seul dogmatisme, le ministère présente sa feuille de route pour 2007 – 2009. Ce document succède à la Stratégie Ministérielle de Réforme (S.M.R.) qui a eu cours dans la période (2004-2007) avec toutefois 2 innovations de taille :

- S'inscrivant dans la logique de performance de la L.O.L.F. ;
- Combinant un certain nombre de projets spécifiques au ministère avec des orientations interministérielles définies par le gouvernement.

C'est dans cette approche que :

- Les pôles régionaux Transports, Logement, Aménagement et Mer vont se développer, que les Services de Maîtrises d'ouvrages vont se mettre en place et que l'expérimentation de rapprochement D.R.E. et Direction Régionale du Travail des Transports (D.R.T.T.) va se généraliser à partir de 2007.
- Une restructuration des services maritimes est affichée pour 2007-2008 avec l'objectif de les rapprocher des D.D.E.
- La création d'un pôle scientifique et technique dans le champ des transports et des déplacements vise à rapprocher à Marne-la-Vallée, le C.S.T.B., l'E.N.P.C., l'I.N.R.E.T.S., le L.C.P.C. et le S.E.T.R.A..
- Le recrutement et la formation sont mobilisés pour aider à la mise en place de la performance dans ces services nouveaux ou en évolution.

On le voit, chaque service de l'équipement est impacté par la volonté politique de casse de notre ministère. Chaque agent, quelque soit sa catégorie, son corps est concerné, menacé dans son emploi.

La CGT ne fait pas le deuil du ministère de l'équipement !

Au regard des besoins du pays, des populations dans des domaines aussi variés que l'entretien et l'exploitation de la route, la recherche, l'environnement, la sécurité routière, l'aménagement du territoire, le logement, etc., elle considère que notre ministère a toute sa raison d'être, toute sa légitimité.

La CGT développe au quotidien tant localement que nationalement des propositions pour maintenir et développer nos missions de service public et reconquérir l'emploi public.

En votant CGT le 30 janvier prochain à l'occasion des élections destinées à renouveler les CTPS dans votre service, c'est de fait un soutien fort que vous effectuerez aux revendications exprimées par notre organisation syndicale.

**Le 30 janvier 2007  
Votez et faites voter CGT**



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E-mail : fd.equipement@cgt.fr

## **Adresse aux syndiqués**

Ce document a pour objet d'inscrire notre démarche, notre volonté de renforcer la CGT dans la durée.

### **Etre syndiqué(e) à la CGT ouvre des droits :**

#### ***Droit de participer et de décider :***

« Etre citoyen dans le syndicat » est au cœur de la vie syndicale, donner son opinion, débattre et participer à la prise de décision, s'impliquer dans la vie syndicales, y exercer des responsabilités, si on le souhaite.

#### ***Droit de se former :***

La CGT ambitionne la participation de tous les syndiqués à la formation syndicale dès leur adhésion. Chaque salarié a le droit de s'absenter 12 jours par an en formation syndicale.

#### ***Droit à l'information :***

La CGT dispose d'une presse dont l'objectifs est d'être utile à la réflexion de chacun, pour se forger son opinion, participer à l'échange collectif pour décider ensemble.

**La syndicalisation une priorité :** La cotisation syndicales versée régulièrement par le syndiqué matérialise son appartenance à la CGT, du syndicat qui mène l'action dans les services jusqu'à la confédération. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des pouvoirs publics.

La cotisation fixée statutairement à 1% du salaire net est un principe d'égalité. Chaque adhérent cotise proportionnellement à ses revenus.

### **Les arguments en faveur de la syndicalisation à la CGT sont nombreux :**

Dans les enquêtes d'opinions et singulièrement parmi des moins de 30 ans, la CGT est placée en tête des syndicats.

Dans les mobilisations, la CGT occupe une place centrale dans la définition des revendications avec les salariés. Nous avons su en faire une nouvelle démonstration dans le formidable mouvement qui s'est opposé au CPE du Gouvernement Villepin.

Dans les luttes, c'est très souvent la CGT que les salariés sollicitent.

Une plus large implantation syndicale est une des conditions à réunir pour la conquête de droits nouveaux. Il y a urgence dans bien des domaines : salaires, retraites, emploi et précarité, égalité,.....

Afin de nous mobiliser toutes et tous, la CGT lance du 22 au 26 janvier 2007, une grande campagne nationale afin de convaincre les salariés qu'ils ont toutes leurs places à la CGT.

A cette occasion, nous proposons à nos militants et syndiqués d'agir auprès d'un collègue, d'un parent, d'un ami, d'un voisin.... Chacune et chacun a des opportunités pour sensibiliser à l'adhésion CGT.

Nous restons disponible pour tous renseignements complémentaires.

Ensemble prenons les dispositions pour la CGT soit plus « accessible » aux salariés.

*La direction fédérale.*





# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E-mail : fd.equipement@cgt.fr

## Adresse aux salariés

Comme plusieurs dizaines de milliers de salarié(e)s qui l'on fait, vous envisagez peut-être de rejoindre la CGT. Quelles que soient vos motivations, vous exprimez ainsi la volonté de ne pas rester isolé(e), d'être acteur, actrice de votre avenir, de prendre en main votre devenir.

L'objectif fondamental de la CGT est de travailler à la cohésion et à la convergence revendicatives de l'ensemble des salariés. Le progrès social est la raison d'être de son combat. La solidarité est le cœur de l'engagement de ses militants.

Ensemble, nous devons travailler à l'unité des salariés quels que soient leur origine, leur métier, leur âge...

Ensemble, nous devons au quotidien articuler revendication, mobilisation, avec négociation et propositions.

Ensemble, nous devons faire de la démocratie sociale et de la démocratie syndicale, le socle de notre démarche.

Nous prétendons intervenir librement sur tous les champs de la vie sociale et participer au mouvement de transformation sociale. Il est nécessaire et possible de contrecarrer les choix du patronat et des pouvoirs publics et faire avancer nos propositions alternatives.

La CGT tient fermement à son indépendance vis-à-vis des partis politiques, des pouvoirs publics et du patronat. Elle accueille tous les salariés dans le respect de leurs opinions citoyennes. Nous ne sommes pas indifférents au contexte politique dans lequel nous assurons notre rôle et nos prérogatives de syndicat.

La CGT est une organisation respectée, consciente de ses responsabilités. Elle compte plus que jamais dans le paysage social de notre pays. Les salariés nous font de plus en plus confiance. Nous gagnons en audience aux élections, nous gagnons des adhérents.

Alors venez nous rejoindre pour construire dans notre diversité une CGT proche, solidaire et efficace.

### Bulletin d'adhésion à la CGT

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : ..... E-mail : .....  
Service : .....

**A retourner : Syndicat CGT**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

### ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E-mail : fd.equipement@cgt.fr

#### **Courrier envoyé aux candidats « républicains » à la présidence de la République**

Montreuil, le 16 janvier 2007

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes officiellement porté(e) candidat(e) aux prochaines élections à la Présidence de la République.

A ce titre, notre fédération nationale de l'équipement et de l'environnement – CGT souhaite vous rencontrer.

En effet, il est temps de prendre des mesures décisives pour préserver et développer les services publics et notamment celui de notre ministère.

La loi du 13 août 2004 dite « des responsabilités locales » est synonyme de désengagement de l'Etat, de mise en concurrence des territoires, de déséquilibre financier et d'augmentation démesurée de la fiscalité locale.

La fédération nationale de l'équipement et de l'environnement – CGT estime que les services publics sont déterminants pour la qualité de vie des populations et qu'ils sont essentiels pour la cohésion sociale, économique et locale dans notre pays.

Pour autant, nous ne sommes pas aveugles. Les services collectifs ont besoin d'évoluer pour mieux correspondre aux besoins des usages et de la population. La question est de savoir quel devrait être le contenu des réformes indispensables. S'agit-il d'affaiblir les outils nécessaires à la solidarité et à l'efficacité sociale ou au contraire, de les consolider ? Nous sommes vraiment à la croisée des chemins.

La fédération mène la bataille avec les personnels et les citoyens, pour une véritable décentralisation qui réponde aux besoins sociaux des populations.

C'est à chaque niveau territorial, avec le souci de la cohérence et de la solidarité, qu'il faut construire les convergences entre les usagers et les salariés pour défendre, promouvoir, améliorer la gestion des services publics, par un dialogue et une confrontation démocratique avec les élus et les pouvoirs publics.

C'est le sens que nous donnons à notre souhait de vous rencontrer, afin d'avoir des réponses efficaces et durables pour répondre aux fortes inquiétudes qui s'expriment dans la population et parmi les agents de l'équipement et de l'environnement.

Dans l'attente de nous rencontrer, nous sommes à votre disposition pour tout contact que vous jugerez utile.

Bien entendu, nous rendrons compte aux personnels de vos analyses ou de votre absence de réponse.

Nous vous prions d'agréer, Madame la candidate, Monsieur le candidat, l'expression de nos salutations les meilleurs.

*Pour la fédération nationale CGT  
de l'équipement et de l'environnement,*

**Signé**

Jean-Marie RECH.  
**Secrétaire général**



Le 16 janvier 2007

Monsieur le Directeur Général,

Le 11 janvier 2007 vous nous avez transmis des convocations pour 3 réunions ayant trait à la réforme DRIRE-DIREN:

- le jeudi 18 janvier 2007
- le mardi 23 janvier 2007
- le vendredi 26 janvier 2007

Par différentes interventions, jusqu'en décembre 2006, nous vous avons fait part de notre volonté de concertation en considérant comme préalable des engagements concrets de votre part sur les missions et la situation des agents en DRIRE comme en DIREN. Nous vous en rappelons le contenu en annexe. Vous ne pouvez pas non plus continuer à ignorer la position des personnels, qui dans leurs dernières actions se sont réunis le 11 janvier dernier et ont signé massivement une pétition nationale à hauteur de 70% des agents en activité.

Dans son discours de vœux prononcé le 12 janvier 2007, Madame la Ministre Nelly OLIN a très clairement indiqué qu'elle pensait que la fusion était sur le fond une bonne chose mais qu'elle ne le serait, dans les faits, que si l'environnement était au cœur du projet et qu'elle se battait encore pour que cette fusion soit une victoire.

Or, ni les missions exactes ni les moyens affectés à ces futurs services n'ont été clairement établis et définis à ce stade et ce, malgré les demandes répétées des organisations syndicales. Il est donc impossible aujourd'hui de savoir si, comme le souhaite la Ministre, l'environnement sera réellement au cœur du projet de fusion.

Elle a également toujours indiqué que cette réforme ne se ferait qu'en accord avec les personnels et leurs représentants, en mettant en avant un dialogue social constructif, ce qui n'est pas le cas.

Malgré cela vous persistez à vouloir imposer des réunions liées à la réforme DRIRE/DIREN, réunions au cours desquelles aucune action ne pourra être définie puisque le Président, chef du bureau des services déconcentrés et de l'action territoriale, n'en aura pas le pouvoir décisionnel.

Depuis plus d'un an, les organisations syndicales dénoncent l'insuffisance des moyens humains et financiers dans les DIREN. Elles demandent des garanties sur le maintien des missions exercées et les moyens indispensables pour les nouvelles missions qui leur sont confiées.

Dans la mesure où vous n'apportez aucune réponse à ces questions, nous ne voyons pas en quoi la fusion envisagée va apporter des solutions et nous la refusons.

En conséquence, nous demandons le report de la tenue de ces 3 réunions.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Monsieur Emmanuel REBEILLE-BORGELLA**  
Direction Générale de l'Administration  
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable  
20, avenue de Ségur,  
75302 Paris 07 SP.

Copie : Secrétaires Généraux des Fédérations CGT, FSU, FO.

## ANNEXE

### **Rappel des demandes de l'intersyndicale interministérielle des DIREN et des DRIRE**

Tel qu'il a été engagé le projet actuel ne répond en rien aux sujets essentiels que sont :

- la garantie de maintien des missions actuelles,
- les moyens supplémentaires pour les exercer et garantir un service public de qualité,
- la définition des missions nouvelles et les moyens s'y rapportant,
- pour la gestion des personnels, l'harmonisation par le haut des rémunérations, des modalités de gestion des personnels, des conditions de travail, des plans de qualification et de promotion.

Au-delà de ces points, l'intersyndicale interministérielle exige que les deux ministères annoncent clairement les moyens mis en place pour :

- garantir, a minima, le niveau de rémunération,
  - la mobilité, en particulier contrainte,
  - l'accompagnement personnalisé,
  - le parcours professionnel,
  - le plan de formation,
  - l'action sociale et l'hygiène et la sécurité,
- dont l'harmonisation ne peut se concevoir que par le haut.

Sans avancées concrètes sur ces points, l'intersyndicale interministérielle exige le retrait du projet de décret et un moratoire sur la fusion.

# QUESTIONNAIRE DES DROITS SYNDICAUX 2007

## A RETOURNER A LA FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

**Case 543 – 263 rue de Paris – 93515 – MONTREUIL – Cedex - Fax : 01.48.51.62.50**

mail Organisation : [orga.equipement@cgt.fr](mailto:orga.equipement@cgt.fr)

mail Fédération : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr)

**A REMPLIR IMPERATIVEMENT ET DE MANIERE COMPLETE**

DATE DE LA REUNION : .....

Union Fédérale : .....

Sections présentes : .....

.....

.....

.....

.....

### **Représentativité C.G.T. :**

Ces renseignements peuvent être obtenus auprès du service du personnel. Préciser le nombre de voix C.G.T. obtenues lors des dernières élections professionnelles dans chaque catégorie.

Nombre de voix CGT – PTTE : .....

Nombre de voix CGT – OPA : .....

Nombre de voix CGT-PTAS : .....

Nombre de voix CGT – CETE : .....  
ou autres

Nombre total de voix CGT : .....

### **ATTRIBUTION DES DROITS SYNDICAUX 2007**

**A qui doivent être expédiées les décharges 2007 sous forme de carnet à souche ?**

**Adresse Administrative impérativement !**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

**Dans ton département qui est :**

**Secrétaire U.F. :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
☎ travail : ..... ☎ domicile : .....  
Fax : .....  
e-mail : ..... ☎ Portable : .....  
e-mail local syndical : ..... ☎ local syndical : .....

**Secrétaire PTTE :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
☎ travail : ..... ☎ domicile : .....  
Fax : .....  
e-mail : ..... ☎ Portable : .....  
e-mail local syndical : ..... ☎ local syndical : .....

**Secrétaire OPA :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
☎ travail : ..... ☎ domicile : .....  
Fax : .....  
e-mail : ..... ☎ Portable : .....  
e-mail local syndical : ..... ☎ local syndical : .....

**Secrétaire PTAS :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
☎ travail : ..... ☎ domicile : .....  
Fax : .....  
e-mail : ..... ☎ Portable : .....  
e-mail local syndical : ..... ☎ local syndical : .....

**Secrétaire CETE ou autres :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
☎ travail : ..... ☎ domicile : .....  
Fax : .....  
e-mail : ..... ☎ Portable : .....  
e-mail local syndical : ..... ☎ local syndical : .....

**LE PRESENT QUESTIONNAIRE DEVRA ETRE IMPERATIVEMENT CONTRESIGNE PAR LES  
SECRETAIRES DE TOUTES LES SECTIONS PRESENTES**

<b>Secrétaire U.F.</b>	<b>Secrétaire P.T.T.E.</b>	<b>Secrétaire O.P.A.</b>	<b>Secrétaire P.T.A.S.</b>	<b>Autres</b>
<b>signature</b>	<b>signature</b>	<b>Signature</b>	<b>Signature</b>	<b>Signature</b>

**P.S. :Les U.F. ou sections qui ne répondront pas au questionnaire seront en attente de leurs droits syndicaux. Tout questionnaire incomplet sera mis en attente également**